

Procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 6 octobre 2025 à 19h00

Date de la convocation : 2 octobre 2025

Date de l'affichage : 2 octobre 2025

Nombre de membres en exercice : 15

Présents : 14

Absents : 1

Pouvoirs : 1

Votants : 15

Président de séance : MADINIER Pierre, Maire

Secrétaire de séance : MISERY Nadine

Présents : MADINIER Pierre, TRACOL Stéphane, MISERY Nadine, FRAISSE Alain, VALETTE-CHANOINE Virginie, DEGACHE Sylvain, SERAYET Thierry, DE LA ROQUE Isabelle, GUIRONNET Jocelyne, REYNAUD Éric, BAUM Christophe, CANIVET Katy, PONSON Cécile, GRATTESSOL Nicolas.

Absents excusés : JUNIQUE Eva.

Pouvoirs : JUNIQUE Eva à CANIVET Katy.

Secrétaire : MISERY Nadine

Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 2 septembre 2025.

Délibération n°06_10_2025_01

Demande de fonds de concours exceptionnel à la Communauté de Communes Porte de DrômArdèche pour des travaux d'aménagement et d'extension des bâtiments communaux.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la nécessité d'installer des volets roulants sur les fenêtres du groupe scolaire ainsi qu'au niveau de la cantine municipale pour améliorer le confort des enfants. Il expose aussi à l'assemblée l'intérêt d'aménager une mezzanine dans le local technique afin de pouvoir disposer d'un espace de rangement. De plus, il expose le besoin de créer un appentis accolé au local technique pour pouvoir abriter le gros matériel communal.

Il présente le devis de la société REPAR'STORES de Sablons pour l'installation de volets roulants à l'école et à la cantine d'un montant de 8 433,15 € HT, le devis de l'entreprise C.M.S. de Sarras pour la fabrication et pose d'une mezzanine dans le bâtiment technique d'un montant de 15 217,50 € HT et le devis de l'entreprise C.M.S. de Sarras pour l'extension du local technique par la création d'un appentis d'un montant de 11 800,00 € HT, soit un montant total de travaux de 35 450,65 € HT.

Il explique que la Communauté de Communes Porte de DrômArdèche a décidé d'allouer à chaque commune un soutien exceptionnel dans le cadre du fonds de concours, il propose donc de solliciter le montant de 13 307 € attribué.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **Décide** de faire réaliser les travaux, suivant les devis présentés, d'installation de volets roulants à l'école et la cantine, d'aménager une mezzanine dans le local technique et de créer un appentis accolé au bâtiment technique, pour un montant total de dépenses de 35 450,65 € HT.
- **Sollicite** le soutien exceptionnel d'un montant de 13 307 € dans le cadre du fonds de concours de la Communauté de Communes Porte de DrômArdèche pour les travaux d'aménagement et d'extension des bâtiments communaux,
- **Charge** Monsieur le Maire d'effectuer toutes les formalités nécessaires concernant cette décision.

Délibération n°06_10_2025_02

Demande de subvention au Département de l'Ardèche pour les travaux de voirie 2025.

Monsieur le maire rappelle à l'assemblée que des travaux de voirie pour la réfection des voies communales ont été programmés pour l'année 2025 et remémore la délibération du 2 septembre n° 02_09_2025_03 par laquelle il a été décidé de retenir l'entreprise COLAS de Valence pour effectuer les travaux de voirie décomposés en 3 tranches fermes et 5 tranches optionnelles suivant un montant total de 86 947,00 € H.T (104 336,40 € TTC).

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a la possibilité de prétendre à une subvention du Département de l'Ardèche dans le cadre du dispositif « pacte routier ». Il propose donc à l'assemblée de solliciter une subvention pour les travaux de voirie 2025.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **Confirme** que des travaux de voirie seront réalisés en 2025 pour un montant de 86 947,00 € HT,
- **Sollicite** une subvention maximale auprès du Département de l'Ardèche dans le cadre du dispositif « pacte routier »,
- **Charge** le Maire de procéder à toutes les démarches nécessaires pour ce dossier.

Délibération n°06_10_2025_03

Décision Modificative N°1-2025 - Transfert de crédits pour les travaux de voirie.

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que les crédits prévus au budget pour la réalisation des travaux de voirie ne sont pas suffisants, par conséquent, il y a lieu de procéder à un transfert de crédit et propose la décision modificative suivante :

INVESTISSEMENT Dépenses

<u>Chapitre</u>	<u>Article</u>	<u>Libellé</u>	<u>Montant</u>
21	2135-190	Aménagement bar/restaurant appartement	- 28 000,00 €
21	2151-52	Travaux de voirie	+ 28 000,00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **Emet** un avis favorable au transfert de crédits énoncé ci-dessus,
- **Approuve** la décision modificative n°1-2025,
- **Charge** Monsieur le Maire de l'exécution de la présente délibération.

Délibération n°06_10_2025_04

Attribution des subventions 2025 aux associations.

Monsieur le Maire rappelle que lors du vote du budget primitif, seule une enveloppe globale a été prévue pour les subventions aux associations.

La commission en lien avec les associations ayant proposée de nouvelles modalités (une subvention annuelle et/ou exceptionnelle et/ou événementielle), il y a lieu de procéder au vote des subventions aux associations.

Il est proposé d'attribuer les subventions comme suit :

Amicale des Sapeurs-Pompiers : subvention annuelle de 200 €, voté à 15 voix pour

Les Amis du Montbard : subvention annuelle de 200 €, voté à 15 voix pour

Compagnie la Volubile : subvention annuelle de 200 €, voté à 10 voix pour, 3 voix contre et 2 abstentions

L'outil en main : subvention annuelle de 200 €, voté à 15 voix pour

L'outil en main : subvention **exceptionnelle** de 450 €, voté à 15 voix pour

ACCA : subvention annuelle de 200 €, voté à 15 voix pour

ACCA : subvention **exceptionnelle** de 400 €, voté à 15 voix pour

Prévention routière : subvention annuelle de 70 €, voté à 15 voix pour

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **Valide** les subventions aux associations votées ci-dessus,
- **Charge** Monsieur le Maire de l'exécution de la présente délibération

Délibération n°06_10_2025_05

Remboursement de frais à une adjointe et une élue pour l'organisation de l'Ardéchoise.

Monsieur le Maire expose à l'assemblée qu'il y a lieu de rembourser les règlements effectués par Mme VALETTE CHANOINE Virginie, 4^{ème} adjointe et Mme GUIRONNET Jocelyne, conseillère municipale, pour l'achat de fournitures dans le cadre de l'organisation de la course cycliste l'Ardéchoise.

Il présente les factures réglées par Mme VALETTE CHANOINE Virginie pour un montant 111,76 € et par Mme GUIRONNET Jocelyne pour un montant de 67,83 € et propose au Conseil Municipal de rembourser ces montants relatifs à l'achat de fournitures pour la course cycliste l'Ardéchoise.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **Décide** de rembourser le montant de 111,76 € à Mme VALETTE CHANOINE Virginie, 4^{ème} adjointe, et 67,83 € à Mme GUIRONNET Jocelyne, conseillère municipale pour l'achat de fournitures dans le cadre de l'organisation de la course cycliste l'Ardéchoise.

Délibération n°06_10_2025_06

Demande de crédits scolaires de l'instituteur RASED.

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le courrier de Monsieur Guillaume RONZON, occupant le poste de maître E, aide spécialisé des enfants des écoles publiques de Quintenas, Satillieu, Préaux, Ardoix, Saint Romain d'Ay, Sarras et Eclassan.

Monsieur RONZON sollicite chacune des communes pour un crédit annuel de fonctionnement de 30 € qui doit être versé à la commune de Quintenas qui centralise tous les crédits annuels de fonctionnement pédagogique des communes participantes.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **Décide** d'allouer un montant de 30 € à Monsieur RONZON, maître E, correspondant au crédit de fonctionnement pédagogique pour l'année scolaire 2025-2026,
- **Effectuera** ce versement à la commune de Quintenas qui centralise les crédits des communes participantes,
- **Charge** M. le Maire de toute les formalités nécessaires à l'application de cette décision.

Délibération n°06_10_2025_07

Repas des séniors - encaissement des chèques pour la participation au repas

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal, que le repas des séniors est offert aux personnes de la commune âgées de 66 ans et plus et qu'une participation financière d'un montant de 10,00 € par personne leur est demandée. Il rappelle que les conjoints et compagnons de moins de 66 ans peuvent assister au repas moyennant le paiement du prix du menu qui s'élève à un montant de 38,00 € par personne.

Etant donné que la commune effectuera un paiement global pour la totalité des repas au traiteur, elle encaissera les chèques des participants d'un montant de 10,00 € ainsi que le règlement du prix du menu de 38,00 € pour les conjoints et compagnons de moins de 66 ans.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Emet** un avis favorable à l'encaissement des chèques de participation de 10 € des personnes âgées de 66 ans et plus ainsi que des chèques de règlement de 38,00 € pour les conjoints et compagnons de moins de 66 ans.

Délibération n°06_10_2025_08

Approbation du rapport annuel 2024 sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable.

Monsieur le Maire présente le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable établi par le Syndicat des eaux Cance Doux,

Ce rapport est public et permet d'informer les usagers du service.

Après avoir pris connaissance du rapport,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **Adopte** le rapport annuel 2024 sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable établi par le Syndicat des eaux Cance Doux.

Délibération n°06_10_2025_09

Aliénation du chemin rural – Chemin du Masson

Ce point a été reporté à une séance ultérieure dans l'attente d'éléments complémentaires.

Délibération n°06_10_2025_10

Aliénation du chemin rural – Chemin du Pêcher

Ce point a été reporté à une séance ultérieure dans l'attente d'éléments complémentaires.

Questions diverses :

- Chemin piéton : Monsieur le Maire présente plusieurs devis à l'assemblée pour l'aménagement du chemin piéton menant jusqu'au gymnase. Le devis de l'entreprise Gential est retenu pour un montant de 1921 € HT.
- Le Conseil Municipal est informé que suite à son arrêt de travail, Patrick BATTANDIER, adjoint technique, reprendra son poste à temps partiel thérapeutique à partir du 27/10/2025.
- Futur bâtiment photovoltaïque ERP : il va être demandé au géomètre de repositionner le futur bâtiment sur le terrain.
- SANISAV : suite au rendez-vous avec le responsable de l'entreprise SANISAV au gymnase, il a été constaté que plusieurs douches étaient encore fuyantes. Les arrivées d'eau ont été coupées pour éviter une surconsommation. Nous sommes toujours dans l'attente d'une solution de la part de l'entreprise.
- Cimetière : Monsieur le Maire fait part au conseil municipal que l'entretien du cimetière serait facilité si les allées étaient engazonnées. Il est décidé que l'allée du cimetière central sera semée en herbe pour un premier essai. Un affichage en ce sens sera installé sur les différents accès du cimetière pour informer la population.
- Entretien des locaux : Le conseil municipal est informé que l'entreprise de nettoyage ENI a débuté ses prestations. Il sera prochainement installé un robinet d'eau dans le placard du 1^{er} vestiaire du gymnase.
- Demande du FAR : Monsieur le Maire fait part de la demande des adhérents du FAR qui souhaitent pouvoir bénéficier de la salle du conseil, plus spacieuse que la salle ex-mairie, pour les cours de yoga des jeudis en soirée. Cette demande leur a été accordée.
- Vœux du Maire : Le Maire propose la date du 25 janvier 2026 à 11h pour la cérémonie des vœux au gymnase, le club de basket sera consulté avant de fixer la date définitive.
- Demande de Zohra Bielec : La gérante du Bistrot de l'Ormeau demande à faire installer un panneau d'indication (du bar/restaurant) sur la façade de l'appartement. Le panneau sera fourni par ses soins et installé par les agents techniques.

Fin de la séance à 21h30

Prochaine séance le 3 novembre 2025.

MADINIER Pierre,
Président de séance

MISERY Nadine,
Secrétaire de séance

